MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE L'ÉCOCENTRE DE RIGAUD, D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT DE 1 369 720 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 207

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 5 février 2007, en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le Règlement numéro 188 « Règlement concernant la déclaration de compétence partielle relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles » afin de déclarer sa compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le 22 août 2007 le « Règlement numéro 188-1 modifiant le Règlement de déclaration de compétence numéro 188 pour ajouter l'élimination de déchets domestiques et la réglementation et la mise en œuvre des plans de gestion »;

ATTENDU QUE ce dernier règlement, tel qu'en fait état son titre, ajoute à la compétence de la MRC prévue au Règlement 188 l'élimination des déchets domestiques, la réglementation et la mise en œuvre des plans de gestion applicables à son territoire;

ATTENDU QUE ce Règlement 188-1 exclut spécifiquement des compétences de la MRC la collecte et le transport des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique ainsi que l'octroi par les municipalités locales des contrats d'élimination de ces matières à une installation d'élimination établie avant l'entrée en vigueur des plans de gestion applicable au territoire;

ATTENDU QUE, selon les études de la firme Chamard & associés, quatre (4) écocentres, dont deux (2) de dimension moyenne et deux (2) de dimension plus importante, seraient nécessaires pour gérer les matières résiduelles régionales visées par la collecte sélective (verre, plastique, métal, papier et carton), les déchets domestiques encombrants, les résidus domestiques dangereux, les matériaux de construction ou de rénovation (terre, bois, roc, béton, asphalte, métaux ferreux et non ferreux), les pneus, le matériel informatique, le textile et les résidus verts, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage;

ATTENDU QUE ces écocentres s'inscrivent dans le processus de la mise en œuvre de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des plans de gestion élaborés par la Communauté métropolitaine de Montréal et par la MRC;

ATTENDU QUE la réalisation de ces projets d'écocentres est admissible à une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du gouvernement « Fonds de stimulation des infrastructures (FSI) », qu'une demande de subvention a été déposée à cette fin et obtenue en date du 15 septembre 2010;

ATTENDU Qu'un premier écocentre sera construit dans la municipalité de Rigaud;

ATTENDU la promesse d'achat du terrain acceptée par la municipalité de Rigaud conformément à la résolution numéro 2010-10-412;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 27 octobre 2010 sans dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Marc Roy, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu qu'un règlement portant le numéro 207 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à réaliser, selon la formule clés en main (conception-construction), un (1) écocentre dans les limites de son territoire, soit sur le territoire de la municipalité de Rigaud, le tout tel que plus amplement détaillé à l'estimation préparée par la firme Chamard & associés et datée du 4 août 2010, à la résolution numéro 2010-10-412 de la municipalité de Rigaud quant à l'acceptation de l'offre d'achat du terrain, au plan CV-01 préparé par Aecom Tecsult inc. daté du 15 octobre 2010, au rapport des vérificateurs sur les projections financières préparé par Goudreau Poirier daté du 17 novembre 2010 et au tableau synthèse préparé par le directeur général daté du 17 novembre 2010 joints en liasse au présent règlement en annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir, aux fins du présent règlement, de gré à gré ou par expropriation, les parties de lots suivant :

3 608 693 et 3 912 462 situés dans la municipalité de Rigaud;

du Cadastre du Québec tel qu'ils apparaissent au rapport de modification cadastrale du 29 septembre 2010 par l'arpenteur géomètre, Éric Coulombe, et à la correspondance du 29 octobre 2010 du directeur du Service de l'urbanisme de la municipalité de Rigaud, Jimmy Poulin, joints en liasse au présent règlement en annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme d'un-million-trois-cent-soixante-neuf-mille-sept-cent-vingt dollars (1 369 720 \$) aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'un-million-trois-cent-soixante-neuf-mille-sept-cent-vingt dollars (1 369 720 \$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont répartis entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté proportionnellement au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités dont le territoire fait partie de la municipalité régionale de comté le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation en vigueur chaque année dans chacune d'elles.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ŘÉÁL BRAZEAU

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN,

Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES LE 24 NOVEMBRE 2010

Entrée en vigueur le 20 janvier 2011

/A	NNEXE A		
			73



COÛTS D'IMPLANTATION RÉSEAU D'ÉCOCENTRES

MISE À JOUR

Préparée par :



3848, avenue Melrose Montréal (Québec) H4A 2S2 Téléphone: (514) 844-7111 Télécopieur: (418) 657-6261

Courriel: jl.chamard@chamardetassocies.com

4 août 2010

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	. 3
Liste des tableaux	. 3
Introduction	. 5
Coûts d'implantation	. 5
LISTE DES TABLEAUX	
Coûts d'implantation des écocentres projetés	5

INTRODUCTION

La MRC de Vaudreuil — Soulanges désire implanter son réseau d'écocentres. Pour ce faire, elle doit adopter un règlement d'emprunt, décider des sites d'implantation et des aménagements requis dans chacun de ces écocentres. Étant donné que les informations contenues dans notre rapport datent déjà de novembre 2009, il est nécessaire de mettre à jour certaines données.

La mise à jour concerne uniquement les coûts d'implantation du réseau d'écocentres.

COÛTS D'IMPLANTATION

Les coûts d'implantations des écocentres ont été révisés en fonction des coûts actualisés de construction des infrastructures et des informations fournies par la MRC de Vaudreuil — Soulanges. Rappelons que les coûts d'implantation des écocentres avaient été estimés à partir des critères d'aménagement établis par le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC et approuvés par le conseil de la MRC.

Les coûts actualisés d'implantation sont présentés ci-dessous. Les coûts d'immobilisation comprennent : l'aménagement d'une rampe d'accès surélevée, d'une plate-forme pour conteneurs, de voies d'accès à l'écocentre et des aires de circulation. Un bâtiment d'accueil et un entrepôt sont requis pour le contrôle des usagers et pour les biens et les matériaux destinés au réemploi. Un entrepôt pour les résidus domestiques dangereux est également prévu à chacun des écocentres. Les coûts relatifs à l'aménagement paysager et à la signalisation sur le site sont également compris. Étant donné que la MRC de Vaudreuil – Soulanges désire obtenir la certification LEED – Argent, les coûts des immobilisations seront plus élevés que pour des méthodes plus traditionnelles.

Quelques équipements sont nécessaires au fonctionnement d'un écocentre, notamment divers types de conteneurs. Le type et le nombre de conteneurs ont été évalués en fonction des quantités potentielles estimées.

Coûts d'implantation des écocentres projetés

Coûts d'immobilisation	Tous les écocentres	Écocentre A	Écocentre B	Écocentre C	Écocentre D
Superficie du terrain (approximative) ¹		8 000 m²	8 000 m ²	12 000 m ²	12 000 m ²
Achat de terrain	1 345 500 \$	107 650 \$	107 650 \$	565 100 \$	565 100 \$
Plate-forme à conteneurs, rampe d'accès surélevé et aménagement ² Comprend : mur de soutènement en béton, remblais, clôture de sécurité		302 950 \$	302 950 \$	336 600 \$	336 600 \$

¹ Dépend de la forme du terrain, des contraintes d'aménagement et du design de l'écocentre.

² Superficie de l'aire de déchargement variant entre 50 à 60 % de la superficie totale. Superficie de l'aire de transport varie entre 20 à 30 % de la superficie totale.



Voie d'accès et aires de circulation ^{3 4} Comprend : revêtement, signalisation, clôture, barrière d'accès, éclairage extérieur	727 000 \$	161 600 \$	161 600 \$	201 900 \$	201 900 \$
Bâtiment d'accueil (40 m²) ⁵ Comprend : revêtement, eau, électricité, téléphone, toilette	464 000 \$	116 000 \$	116 000 \$	278 000 \$ ⁶	116 000 \$
Entrepôt (remploi) (50 m²) ⁷	339 400 \$	80 800 \$	80 800 \$	88 900 \$	88 900 \$
Dépôt permanent de RDD ⁸	146 000 \$	24 500 \$	24 500 \$	48 500 \$	48 500 \$
Aménagement paysager	161 600 \$	26 900 \$	26 900 \$	53 900 \$	53 900 \$
Pictogrammes et information des usagers	49 000 \$	12 250 \$	12 250 \$	12 250 \$	12 250 \$
Spécialiste LEED	146 800 \$	36 700 \$	36 700 \$	36 700 \$	36 700 \$
Programme d'intégration de l'art	80 020\$	20 005 \$	20 005 \$	20 005 \$	20 005 \$
Sous-total - Immobilisation :	4 900 420 \$	889 355 \$	889 355 \$	1 641 855 \$	1 479 855 \$
Coûts des équipements					
Conteneurs multimatières (6 m³) (papier, verre, plastique de la collecte sélective)	16 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
9 conteneurs à roulage direct de 30 m ³ — résidus verts (1), bois (1), roc, béton, asphalte, brique, pierre, granulats (1), terre (1), matières non valorisables (1), métaux ferreux (1), supplément (3)	103 000 \$			51 500 \$	51 500 \$
7 conteneurs à roulage direct de 30 m ³ — résidus verts (1), bois (1), roc, béton, asphalte, brique, pierre, granulats (1), terre (1), déchets (1), métaux ferreux (1), supplément (1)	80 000 \$	40 000 \$	40 000 \$		
2 conteneurs à roulage direct de 8 m³ — métaux non-ferreux (1), carton (1)	35 200 \$	8 800 \$	8 800 \$	8 800 \$	8 800 \$
Sous-total - Équipements :	234 200 \$	52 800 \$	52 800 \$	64 300 \$	64 300 \$
TOTAL) immobilisation et équipements)	5 134 620 \$	942 155 \$	942 155 \$	1 706 155 \$	1 544 155 \$
Taxe TVQ ⁹	458 265 \$	84 087 \$	84 087 \$	152 274 \$	137 816 \$
Frais de contingence (20 %)	1 118 577 \$	205 248 \$	205 248 \$	371 686 \$	336 394 \$
Frais imprévus (5 %)	335 573 \$	61 575 \$	61 575 \$	111 506 \$	100 918 \$
Total :	7 047 035 \$	1 293 065 \$	1 293 065 \$	2 341 621 \$	2 119 283 \$

Superficie variant entre 80 et 90 % de la superficie totale.
L'aire de transport pour les véhicules lourds est gravelée.

⁵ Coût approximatif de 2 900 \$/m².

⁶ Comprend une salle multifonctionnelle de 45 m². Par contre, ne comprend pas la superficie nécessaire pour le stationnement et les aménagements. L'implantation de cette salle doit tenir compte des aspects sécuritaires pour les usagers compte tenu de la circulation automobile et lourde sur l'écocentre.

⁷ Bâtiment industriel éclairé, non chauffé et non isolé avec aucun service.

⁸ Bâtiment de type conteneur préfabriqué.

⁹ À partir du 1^{er} janvier 2011 la TVQ sera à 8,5 %.

Les coûts d'immobilisation pour les écocentres de petite taille (écocentre A et B) sont évalués à 889 355 \$ tandis que ceux des écocentres de grande taille (écocentre C et D) sont évalués à 1 479 855 \$. Les coûts d'acquisition des équipements sont évalués à 52 800 \$ pour les écocentres de petite taille et à 64 300 \$ pour les plus grands.

Les coûts d'implantation pour les écocentres de petite taille (écocentre A et B) sont évalués à 1 293 065 \$ tandis que ceux des écocentres de grandes tailles (écocentre C et D) sont évalués à 2 119 283 \$ 10. Les coûts globeaux sont évalués à 7 047 035 \$ pour l'ensemble du réseau d'écocentres, incluant une salle multifonctionnelle pour l'information et la sensibilisation des usagers et des citoyens.

Rédigé par :

Jean-Louis Chamard

Chamard et Associés Inc.

Le 4 août 2010.

¹⁰ En excluant la salle multifonctionnelle.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rigaud, tenue le 12 octobre 2010, à 20 h.

Sont présents : Mesdames les conseillères Aline Chevrier, Martine Paquette et

madame Chantal Lemieux, directrice générale, trésorière et

greffière adjointe.

Messieurs les conseillers : Pierre Brasseur et Mario Gauthier

Sont absents: Messieurs les conseillers: Yvon Faubert et Rolland Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réal Brazeau.

M^{me} Chantal Lemieux, greffière adjointe, participe à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée.

2010-10-412 Modification de la résolution numéro 2010-09-354 - Vente d'un terrain (lots 3 912 462 Partie et 3 608 693 Partie) – acceptation de l'offre d'achat

Attendu que la MRC a demandé un terrain plus grand que ce qui avait été demandé dans la proposition initiale et que la nouvelle superficie du terrain est de 92 347.69 pieds carrés ;

Attendu que la valeur réajustée de la transaction est de 115 434,61\$;

En conséquence,

Il est proposé par Mario Gauthier et unanimement résolu de modifier la résolution 2010-09-354 Vente d'un terrain (lots 3 912 462 Partie et 3 608 693 Partie) – acceptation de l'offre d'achat - pour qu'elle se lise comme suit :

Attendu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire acquérir les terrains portant les numéros 3 912 462 Partie et 3 608 693 Partie en vue de la construction d'un écocentre permettant de desservir la population des municipalités de Rigaud, Pointe-Fortune, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur;

Attendu qu'une promesse d'achat a été signée et déposée par les représentants de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Attendu que le montant de 6 514,84\$, soit 5% du prix de vente des terrains (taxes incluses) a déjà été déposé;

Attendu que ladite promesse d'achat ainsi que tous les documents exigés par celle-ci répondent aux exigences prescrites par la Politique relative à la vente des terrains industriels et commerciaux municipaux sur le territoire de la Municipalité de Rigaud;

En conséquence,

Il est proposé par Mario Gauthier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Rigaud

- 1. accepte l'offre d'achat de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'acquérir les lots numéro 3 912 462 Partie et 3 608 693 Partie, d'une superficie d'environ 92 347,69 pieds carrés pour la somme de 115 434,61 \$ plus taxes applicables, et ce, aux conditions décrites à l'offre d'achat signée le 25 août 2010;
- autorise le maire Réal Brazeau, on en son absence, le maire suppléant et la greffière Hélène Therrien, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, tous les documents et actes donnant plein effet à la présente résolution; et
- 3. mandate le notaire Yves Piché pour la préparation, la signature et l'enregistrement de tous les documents et actes, et ce, aux frais de l'acheteur.

Le tout, conformément à la politique de vente des terrains industriels et commerciaux municipaux adoptée en septembre 2007.

Adoptée à l'unanimité

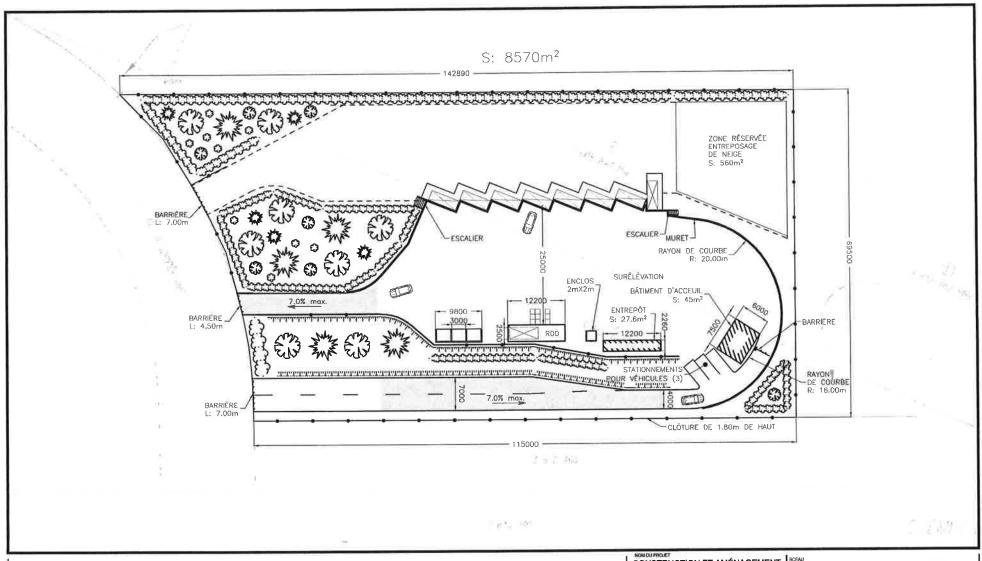
Extrait certifié conforme

Chantal Lemieux greffière adjointe

Date: 14 octobre 2010

Réal Brazeau, maire

Chantal Lemieux, greffière adjointe





AECOM

AECOM Tecsult Inc., 4700, BOUL WILFRO-HAMEL, GLÉBEC (QUÉBEC) G1F 2.0 TÉL: 418-871-8444 TÉLÉC: 418-971-5686 WWW.AGCOM.COM

CONSTRUCTION D'UN É	NET AMÉNAGEMENT COCENTRE
NOW BUILDEADH	
ECOCENTRE (8570m² (BAT. 45m²)

CONÇU PAR	ÉCHELLE
M. DUBEAU	1:400
DESSUE PAR	DESSIN NO
M. DUBEAU	CV-01
VERJAP PAR	EXTRACT OU FEULLE
R. COMEAU	

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Projections financières



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

TABLE DES MATIÈRES

DA	DD	ODT	DEC	VÉDI		TEUF	20
		URI	DES	VERI	CILAM		•••

1

FRAIS DE FINANCEMENT

Calculs			
		25	

2

Hypothèse spéculative – Note 1

3





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PROJECTIONS FINANCIÈRES

Aux membres du conseil,

Les projections financières ci-jointes de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, qui se composent des frais de financement temporaire et des frais d'emprunt des obligations relatifs au budget de construction et d'aménagement de l'écocentre de Rigaud à être réalisés en 2011, ont été préparées par la direction en fonction d'un ensemble d'hypothèses daté du 17 novembre 2010, qui comprend l'hypothèse spéculative énoncée dans la Note 1.

Étant donné que les hypothèses spéculatives n'ont pas besoin d'être justifiées, les procédés que nous avons mis en œuvre à l'égard de l'hypothèse spéculative visaient uniquement à évaluer si cette hypothèse cadrait avec l'objet des projections décrit dans la Note 1. Nous avons également procédé à un contrôle des éléments fournis par la direction à l'appui des autres hypothèses, ainsi que de l'établissement et de la présentation des projections. Notre travail a été effectué conformément à la note d'orientation pertinente concernant la certification et les services connexes publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Nous n'avons pas la responsabilité de mettre le présent rapport à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de notre rapport.

À notre avis :

- l'hypothèse spéculative cadre avec l'objet des projections;
- à la date du présent rapport, les autres hypothèses élaborées par la direction sont convenablement justifiées, cadrent avec les plans de l'entité et constituent une base raisonnable pour les projections, compte tenu de l'hypothèse spéculative;
- les projections reflètent l'hypothèse spéculative et les autres hypothèses;
- les projections financières sont conformes aux normes d'information et de présentation des projections de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Étant donné que ces projections sont fondées sur des hypothèses relatives à des événements futurs, les résultats réels seront différents des informations présentées, même si l'hypothèse spéculative se confirme, et les écarts pourraient être importants. Nous n'exprimons donc aucune opinion quant à la probabilité que ces projections se réalisent.

Vaudreuil-Dorion,

Le 17 novembre 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis no. 11989

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ **DE VAUDREUIL-SOULANGES** FRAIS DE FINANCEMENT

FINANCEMENT TEMPORAIRE

Calculs

Coûts (1)

Secteur Rigaud

1 303 750 \$ x 4,5 % x 12 mois / 18 mois = 39 113 \$

FRAIS D'EMPRUNT DES OBLIGATIONS (ESCOMPTE)

Calculs

1 342 863 ⁽²⁾ \$ x 2 % = 26 857 \$



 $^{^{(1)}}$ Selon le budget de construction et d'aménagement de l'écocentre. $^{(2)}$ 1 369 720 \$ - 26 857 \$ = 1 342 863 \$

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

FRAIS DE FINANCEMENT

Note 1 - Hypothèse spéculative

FINANCEMENT TEMPORAIRE

- Financement temporaire: 18 mois

- Taux:

taux de base moyen des 3 dernières années (2007 - 2008 - 2009)

4,41 % arrondi à 4,5 %

- Montant emprunté progressivement selon les déboursés effectués
- Scénario d'approbation des différentes phases des travaux et du financement échelonné sur 18 mois.

FRAIS D'EMPRUNT DES OBLIGATIONS (ESCOMPTE)

- Moyenne des escomptes des financements réalisés en 2009

_ Taux :

1,38 % à 1,51 % arrondi à 2,0 %





Tableau synthèse du budget des coûts d'achat de terrain, de construction et d'aménagement de l'écocentre de Rigaud

Description des coûts	Écocentre Rigaud	
Superficie du terrain en m²	8 570	
Achat de terrain	115 435 \$	
Plate-forme à conteneurs, rampe d'accès surélevée et aménagement (comprend : mur de soutènement en béton, remblai, clôture de sécurité, pictogrammes et identification des conteneurs)	302 950 \$	
Voies d'accès et aires de circulation (comprennent : revêtement, signalisation, clôture, barrière d'accès, aménagement et éclairage extérieur)	161 600 \$	
Entrepôt de 50 m² (réemploi)	80 800 \$	
Dépôt permanent de RDD	24 500 \$	
Bâtiment d'accueil de 40 m² (comprend : revêtement, eau, électricité, téléphone, toilette)	116 000 \$	
Aménagement paysager	26 900 \$	
Signalisation Signalisation	12 250 \$	
Spécialiste LEED	36 700 \$	
Conteneurs à roulage direct de 30 m ³ et 6 m ³	52 800 \$	
Programme d'intégration de l'art	20 005 \$	
Sous-total	949 940 \$	
Taxe (TVQ)	84 782 \$	
Total au net	1 034 722 \$	
Frais de contingence (20 %)	206 944 \$	
Frais imprévus (5 %)	62 083 \$	
TOTAL CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPER	1 303 750 \$	
Frais de financement temporaire	39 113 \$	
Frais d'emprunt	26 857 \$	
GRAND TOTAL À FINANCER	1 369 720 \$	

Préparé en date du 17 novembre 2010

Par Guy-lin Beaudoin,

directeur général et secrétaire-trésorier

Selon annexe «Résolution 2010-10-412 de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Rigaud, tenue le 12 octobre 2010»

Selon annexe «Coûts d'implantation réseau des écocentres, mise à jour 4 août 2010», Firme Chamard & Associés

Selon annexe «Projections financières, 17 novembre 2010», Firme Goudreau Poirier

ANNEXE B

CADASTRE CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE MUNICIPALITE

: Québec : Vaudreuil : Rigaud

RAPPORT DE MODIFICATION CADASTRALE SUR LES LOTS 3 608 693 ET 3 912 462.

Suite à la prise d'un mandat pour la préparation d'un opération cadastral de remplacement, nous avons effectué des levés sur le terrain afin de contrôler les limites de propriétés.

Nous avons replacé l'emprise de l'autoroute 40 à partir des plans du MTQ. Sur le terrain, nous avons retrouvé plusieurs stations ayant servi à la conception du plan d'emprise BA-8708-154-99-1056 préparé par M. Claude Bourbonnais a.-g., minute 12256.

Nous avons replacé la subdivision des lots 71-732 à 71-746 du cadastre du village de Rigaud grâce à 8 repères retrouvés dans le secteur.

Pour le lot 3 608 693 du cadastre du Québec, nous modifions les mesures Ouest, Nord-Est, Sud-Est, la superficie du lot et les numéro d'inscription du titre. Les mesures et superficie sont modifiées afin de respecter les grandeurs de terrains compris entre L'AUTOROUTE et la rue DE LA COOPÉRATIVE. Le contrat publié sous le numéro 317835 concerne une partie de l'ancien lot 71-728 situé plus à l'ouest, il doit donc être enlevé des numéros d'inscription concernant le lot 3 608 693.

Pour le lot 3 912 462 du cadastre du Québec, nous modifions les numéro d'inscription du titre. Le contrat publié sous le numéro 317835 concerne une partie de l'ancien lot 71-728 situé plus à l'ouest, il doit donc être enlevé des numéros d'inscription concernant le lot 3 912 462.

Cette modification cadastrale affecte par conséquent la superficie, certaines mesures et le numéro d'inscription du titre du lot 3 608 693 et le numéro d'inscription du titre du lot 3 912 462.

Signé à Coteau-du-Lac, le 29 septembre 2010.

Par.:

Eric Coulombe Arpenteur-géomètre

Minute : 1799

Dossier cadastre: 968689 Dossier bureau : F11047

BORDEREAU DE REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE EN TERRITOIRE RÉNOVÉ

Mode	de	paiement	Code
comp	te		C

Numéro	de	dossier
968514		

Circonscription foncière	Code
Vaudreuil	72

Municipalité(s)	Code(s)
Rigaud (Municipalité)	71133

Type de	dossier	
Code	10	

Type	de	copropriété
Code		

ACTION DEMANDÉE	Lot(s)		Référence(s)	Quantité
	de	à	légale(s) (code)	
Remplacer	3 608 693 3 912 462		01 01	2
Créer	4 709 050	4 709 051	01	2

	Quantité
PIÈCES JOINTES	4
Plan parcellaire 1 version papier	4
Document joint version écrite	
Bordereau de requête version papier	1
Bordereau de requête version informatique	1
Plan parcellaire version informatique	
Document joint version informatique	

Arpenteur-géomètre requérant

Je soussigné, arpenteur-géomètre, certifie que la présente requête a reçu l'autorisation de toutes les parties intéressées, et que toutes les pièces jointes portant ma signature sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

Conformément à l'article 21.3 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) les versions écrites du plan, lorsque requis, et du document joint proviennent de leur exemplaire informatique respectif. Ces versions écrites n'ont subl aucune modification depuis leur production.

D'autre part, je consens à ce que les frais pour la production de copies manquant à ma requête, le cas échéant, scient portés à mon compte.

Nom:	Coulombe	
Prénom:	Éric	
Matricule:	2243	
Téléphone:	4502672772	
Télécopieur:	4502670517	

	94, Route 338
Adresse:	Coteau-du-Lac
Code postal:	JOP 1B0

Minute:	1797	
Lieu de la préparation de la minute:	Coteau-du-Lac	
Date de la minute:	2010-09-27	
Dossier AG :	f11047	

Signature	
Y XX	,

Code mic: MIC%15678301

Document joint

Classement	Circonscription foncière	Dossier
	Vaudreuil	968514

Lot: 4 709 050

Concordance:

Lot(s)

Lot(s)

3 608 693 Ptie

3 912 462 Ptie

Propriétaire(s): MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

Titre(s):

Mode d'acquisition

No d'inscription 276407, Vaudreuil

Contrat Contrat Contrat

284905, Vaudreuil 317835, Vaudreuil

Rigaud (Municipalité)

Lot: 4 709 051

Concordance:

Municipalité:

Lot(s)

Lot(s)

3 608 693 Ptie

3 912 462 Ptie

Propriétaire(s): MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

Titre(s) :

Mode d'acquisition

No d'inscription 276407, Vaudreuil

Contrat Contrat

284905, Vaudreuil

Contrat

317835, Vaudreuil

Municipalité:

Rigaud (Municipalité)

Signé à Coteau-du-Lac, 27 septembre 2010 Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, all C.c.Q.

> Éric Coulombe arpenteur-géomètre

Minute : 1797

Dossier AG: f11047

Ce document joint au plan cadastral est correct et conforme à la loi, le

Pour le ministre des Ressources naturelles

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre des Ressources naturelles

BORDEREAU DE REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE EN TERRITOIRE RÉNOVÉ

Mode	de	paiement	Code
comp	te		C

Numéro de dossier 968689

Circonscription foncière	Code
Vaudreuil	72

Municipalité(s)	Code(s)
Rigaud (Municipalité)	71133

Type de	dossier	•
Code		10

Туре	de	copropriété
Code		

ACTION DEMANDÉE	Lot(s	3)	Référence(s)	Quantité	
	de	à	légale(s) (code)		
Corriger	3 608 693 3 912 462		01 01	2	

PIÈCES JOINTES	Quantité
Plan parcellaire 1 version papier	4
Document joint version écrite	4
Bordereau de requête version papier	1
Bordereau de requête version informatique	1
Plan parcellaire version informatique	1
Document joint version informatique	1
Rapport de modification cadastrale	1

Arpenteur-géomètre requérant

Je soussigné, arpenteur-géomètre, certifie que la présente requête a reçu l'autorisation de toutes les parties intéressées, et que toutes les pièces jointes portant me signature sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

Conformément à l'article 2LS de la Loi sur le cadastre (LR.Q., c. C-1) les versions écrites du plan, lorsque requis, et du document joint proviennent de leur exemplaire informatique respectif. Ces versions écrites n'ont subl aucune modification depuis leur production.

D'autre part, je consens à ce que les frais pour la production de copies manquant à ma requête, le cas échéant, soient portés à mon compte.

Nom:	Coulombe	
Prénom:	Éric	
Matricule:	2243	
Téléphone:	4502672772	
Tělécopieur	4502670517	

	94, Route 338
Adresse:	
	Coteau-du-Lac
Code postal:	JOP 1B0

Minute:	1799
Lieu de la préparation de la minute:	Coteau-du-Lac
Date de la minute:	2010-09-29
Dossier AG :	F11047C0

	Signature
2	26

Code mic: MIC%13755010

Document joint

Classement	Circonscription foncière	Dossier
	Vaudreuil	968689

Lot: 3 608 693

Titre(s):

Mode d'acquisition

Contrat

No d'inscription 276407, Vaudreuil

Contrat

284905, Vaudreuil

Nature(s) de la modification : Contenance (superficie, volume)

Mesure(s)

Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre

Lot: 3 912 462

Titre(s):

Mode d'acquisition

Contrat

No d'inscription 276407, Vaudreuil

Contrat

284905, Vaudreuil

Nature(s) de la modification : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre

Signé à Coteau-du-Lac, 29 septembre 2010 Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Eric Coulombe arpenteur-géomètre

Minute: 1799

Dossier AG: F11047CO

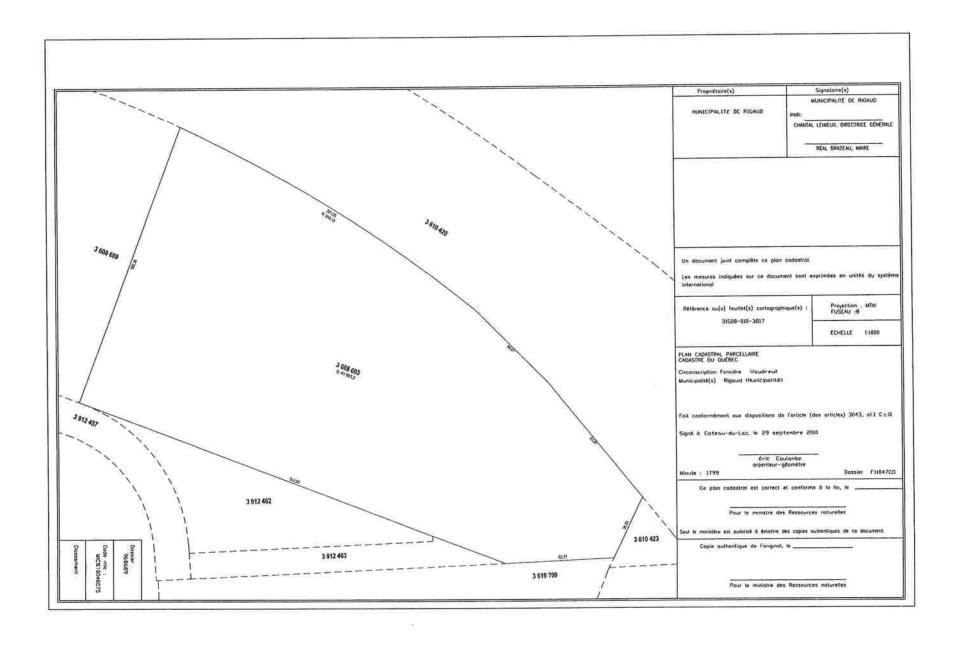
Ce document joint au plan cadastral est correct et conforme à la loi, le

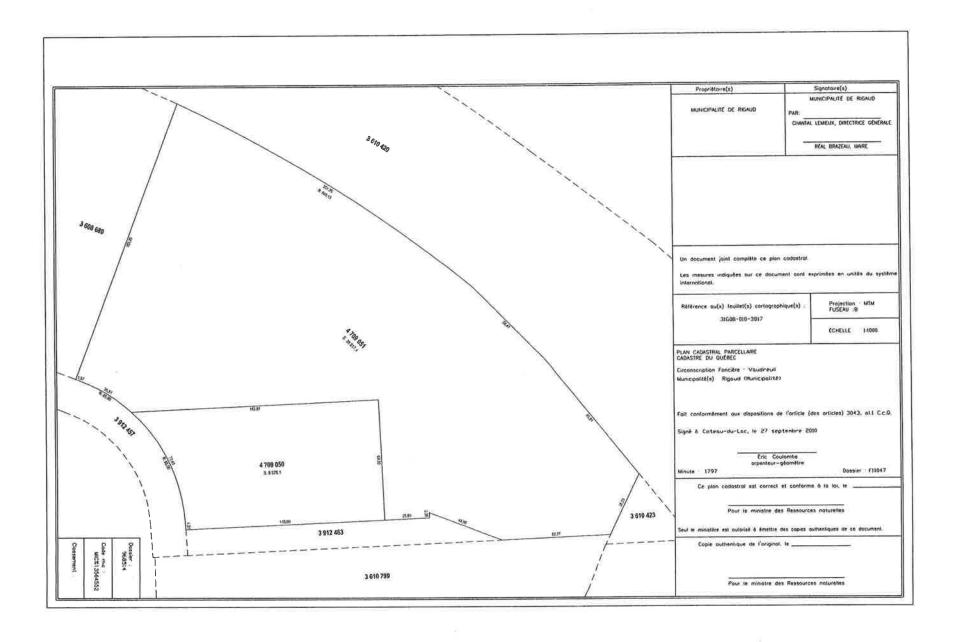
Pour le ministre des Ressources naturelles

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre des Ressources naturelles







Le 29 octobre 2010

Monsieur Éric Coulombe 94 route 338 Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

Objet: Transm

Transmisson d'une copie du permis de lotissement 2010-0013 et des plans relatifs à la création des lots 4 709 050 et 4 709 051

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, avec la présente, une copie du permis de lotissement 2010-0013 permettant la création des lots 4 709 050 et 4 709 051 et les plans signés par madame Chantal Lemieux, directrice générale et monsieur Réal Brazeau, maire de la municipalité de Rigaud, tel que requis.

Une copie du permis de lotissement vous a été transmise par télécopieur plus tôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur du Service de l'urbanisme,

Jimmy Poulin, urbaniste

p. j. copie du permis de lotissement 2010-0013 et plans signés requis

391, ch. de la Mairie Rigaud (Québec) JOP IPO Téléphone: (450) 451-0869 Télécopieur: (450) 451-4227



MUNICIPALITÉ DE RIGAUD 391, CHEMIN DE LA MAIRIE

RIGAUD JOP 1P0

Téléphone: (450) 451-0869 Télécopieur: (450) 451-4227

Permis de lotissement

Demande débutée le: 08/10/2010

Demande complétée le: 27/10/2010

No demande:

2010-0021

Saisie par:

Cynthia Henri

Nature:

CORRECTION - REDIVISION

No permis:

2010-0013

Identification

Propriétaire

MUNICIPALITE DE RIGAUD 391 CHEMIN DE LA MAIRIE RIGAUD (QUEBEC)

JOP 1P0

(450) 451-0869

Requérant

MUNICIPALITE DE RIGAUD

Chantal Lemieux

391 CHEMIN DE LA MAIRIE

RIGAUD (QUEBEC)

J0P 1P0

(450) 451-0869

Emplacement

Matricule:

4238-83-9338-0-000-0000

Adresse:

Zones:

1-15 Superficie min.: 3716.000

Code de zonage: Blanc

Secteur d'inspection: urbain

Arrondissement:

Service:

Aqueduc / Égout

Frontage:

Profondeur: Superficie:

112.450 m

140.830 m 5 433.200 m²

Nombre de logements:

District électoral:

Code d'utilisation:

9 100

0

Autre(s) emplacement(s) affecté(s) par l'opération cadastrale

Matricule	Adresse	Frontage		Profondeur	Superficie	
4238-94-4115-0-000-0000	RUE DE LA COOPERATIVE	262.50	m	169.54 m		m2
1200 04 4173-0-000-0000	RUE DE LA COUPERATIVE	262.50	m	169.54	m	m 42 025.60

Arpenteur

Arpenteur-géomètre

Éric Coulombe 94, route 338 Coteau-du-Lac (Qc)

J0P 1B0

Téléphone: (450) 267-2772

Télécopieur: (450) 267-0517

No du plan (dossier):

f11047

No des minutes:

1797

Date du plan (dossier): 27/09/2010

Règlements / Articles

Règlement de lotissement - 273-2010 Règlement de zonage -annexe B grille I-15

Responsable: Éric Coulombe

Téléphone:

(450) 267-2772

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
plan de lotissement	Ø		08/10/2010

Lots concernés						
Partie	Lot	Subdivision	Canton	Rang	Paroisse cadastrale	
Р	21		01		V 41 01000 0144001410	

Initiales:

No demande: 2010-0021

No permis: 2010-0013

1/3

Partie	Lot		Frontage	Profondeur	Superficie	
	3608693		0.00 m	0.00 m	0.00 m²	
	3912462		0.00 m	0.00 m	0.00 m²	

Lots projetés							
Lot	Frontage / Prof.	Superficie	lm.	Vocation / Matricule	Cédé	No Civ./ Zone	Voie publique
. =	72.43	0.570.40	Ø			0	
4 709 050	115.00	8 579.10				Blanc	
4 709 051	35.51	00.047.40	Ø		П	0	
	169.36	38 817.40				Blanc	

Renseignements comptables

Superficie totale

Superficie des lots concernés:

47 458.800 m²

Superficie des lots projetés:

47 396.500 m²

No demande: 2010-0021

Évaluation

Évaluation des lots concernés:

307 000,00 \$

Coût projeté unitaire :

0,00 \$ m²

Évaluation des lots projetés:

0,00\$

Coût du permis

Montant du permis:

0,00 \$ No facture:

Montant du dépôt de garantie:

0,00 \$ No reçu:

Description de l'opération cadastrale:

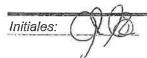
27/10/2010

Note importante : lotissement

Si le plan de l'opération cadastrale n'est pas enregistré au ministère de l'Énergie et des Ressources dans les 12 mois de la délivrance du permis de lotissement, celui-ci devient caduc et de nul effet (art. 3.1.4 du règl. de lotissement 273-2010).

Cette opération cadastrale vise à modifier les limites du lot 3 912 462 afin de les adapter à l'implantation de l'Écocentre. le nouveau lot 4 709 050 remplace le lot 3 912 462.

Commentaires



No permis: 2010-0013

Signature du demandeur					
Je soussigné(e) MUNICIPALI complets et exacts et que, si I qu'aux dispositions des lois et Signé à MUNICIPALITÉ DE R	règlements pouvant s'y	e par la présent je me conforme rapporter. Ctobre	eraraux condition	ignements donr ons du présent	nés ci-contre sor permis de mêm
olgile pai	9.	-			=====
Permis					
Date émission: 27/10/2010	_			No permis	2010-0013
Responsable du dossier:	Jimmy Poulin				
Signature du responsable:		1			



CERTIFICAT DE PROMULGATION

Règlement numéro 207

Nous, soussignés, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et Réal Brazeau, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 207 « Règlement d'emprunt décrétant la réalisation de l'écocentre de Rigaud, d'une dépense et d'un emprunt de 1 369 720 \$ » est entré en vigueur le 20 janvier 2011.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 24^e jour du mois de janvier de l'an deux mille onze (2011).

Guy-Lin Beaudoin Directeur général

et secrétaire-trésorier

Réal Brazeau

Préfet